

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

REUNION DU 11 JUIN 2019

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G. Bouat / D. Marchal / A. Remli

Excusés : C. Maugiron / B. Buosi / D. Guillard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

La parution dans ce PV, concernant les montées, maintiens et descentes de certaines catégories est indicative et ne pourra être entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres, la mise à jour du bonus-malus, et que toutes les procédures en cours ou à venir des différentes commissions de discipline, des règlements et d'appel aient été traitées

U15 A 11

Accessions en ligue : sous réserve de l'homologation de toutes les rencontres et du traitement de toutes les éventuelles procédures :

CROLLES accède en ligue U16 R2 et peut conserver une place en D1 (à confirmer auprès de la commission)

MOS3R accède en ligue U15 R2

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U17

Accession en ligue : sous réserve de l'homologation de toutes les rencontres et du traitement de toutes les éventuelles procédures :

BOURGOIN 2 accède en ligue U18 R2

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

U19

Accession en ligue : sous réserve de l'homologation de toutes les rencontres et du traitement de toutes les éventuelles procédures :

Manival accède en ligue U20 R2

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

Accession en Ligue : Sous réserve de l'homologation de toutes les rencontres et du traitement de toutes les éventuelles procédures :

Villeneuve AJAT, Domarin AS, Varèze FC

Courrier Beauvoir Royas : Les critères sont énoncés dans l'article 24-2 des RG Sportifs du DIF pour les montés et dans l'article 24-3 pour les descentes.

Les Co- Présidents

L.Mazzoleni / F. Agaci